

L'an deux mille dix-neuf, le six Novembre, à neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Signes sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Décision modificative n°1 du budget du syndicat mixte d'aménagement et de gestion

Délibération N°228 -2019

Membres en exercice : 36

Membres présents : 19

Pouvoirs : 6

Excusés, absents : 11

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

Présents(es) :

Bernadette MOUREN

Mouloud BELAÏDI

Michel DESJARDINS

Claire JARRY

Robert DELEDDA

Michel GROS

Monique MATHIEU

Alain DARMUZEY

Simone CALLAMAND

Jean PAPERÀ

Patrick BLANC

Christian OLLIVIER

Joseph FABRIS

Pierre-Olivier CHARRIER

André BREMOND

Jean-Michel CONSTANTS

Suzanne ARNAUD

Marc LAURIOL

Patricia SAEZ

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Monsieur Pierre-Olivier CHARRIER, délégué de la commune de Sollies-Toucas,

Madame Blandine MONIER, Maire et déléguée de la commune d'Evenos, a donné pouvoir à Madame Monique MATHIEU, déléguée de la commune du Beausset,

Monsieur Jean-Paul HUSSIE, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur,

Madame Ariane BOSSEZ, déléguée de la commune de Néoules, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux,

Madame Jocelyne LAVALEIX, déléguée de la commune de Pourrières, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Président du Parc naturel régional de la Sainte Baume, Maire de La Roquebrussanne,



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél. : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr

Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie
Monsieur Christian OLLIVIER, délégué de la commune de Roquevaire

Envoyé en préfecture le 19/11/2019

Reçu en préfecture le 19/11/2019

Affiché le 19/11/2019

ID : 083-200031623-20191106-228_2019_DM1-DE



Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Jacques PAUL, Madame Monique CHAMLA, Madame Hélène AUDIFFREN, Madame Sylvie GUIGNONNET, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Bruno AYCARD, Madame Andrée SAMAT, Monsieur Didier REAULT, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur Robert BENEVENTI, Madame Véronique DELFAUX.

Etaient également présents :

Monsieur Jérôme ORGEAS, Maire de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Nicolas WATTE, Président du Conseil de Parc ; Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Philippe SUSINI, Direction de l'environnement Conseil départemental 13 Référent PNR Sainte-Baume ; Monsieur Patrick PEQUIGNOT, référent Parc Naturel Régional de la Sainte Baume du CDG 83.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

VU la délibération n° 206-2019 du 03 avril 2019 relatif au vote du budget primitif pour l'exercice 2019 ;

Vu le budget primitif 2019 ;

Considérant dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits du budget principal et d'approuver les décisions modificatives ci-après :

En investissement :

Transfert de **16 000 €** de l'article 2181-100_Installations générales, agencements et aménagements divers comme suit :

- + 5 000 € à l'article 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
- +10 000€ à l'article 2184 – Mobilier
- + 1 000 € à l'article 2188 - Autres immobilisations corporelles

En fonctionnement :

Transfert de **50 000 €** du Chapitre 011 (l'article 6188 - Autres frais divers) au Chapitre 012 de **50 000€** et ventilé comme suit dans les articles du tableau ci-après.

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Investissement

Compte	BP	DM n°1	Total après DM
21 - Immobilisations corporelles			
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	47 226,00	- 16 000	31 226,00
2182 - Matériel de transport	40 000,00		40 000,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	5 000,00	10 000,00
2184 - Mobilier	3 000,00	10 000,00	13 000,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	20 000,00	1 000	21 000,00
	115 226,00	0,00	115 226,00

Fonctionnement

Compte	BP	DM n°1	Total après DM
011 - Charges à caractère général			
6188 - Autres frais divers	434 575,38	-50 000,00	384 575,38
<i>SSTotal Ch011</i>	<i>434 575,38</i>	<i>-50 000,00</i>	<i>384 575,38</i>
012 - Charges de personnel et frais assimilés			
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	37,04	637,04
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	3 500,00	216,05	3 716,05
64111 - Rémunération principale	97 500,00	6 018,52	103 518,52
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	2 760,00	170,37	2 930,37
64118 - Autres indemnités	37 100,00	2 290,12	39 390,12
64131 - Rémunérations	360 020,00	22 223,46	382 243,46
64138 - Autres indemnités	75 000,00	4 629,63	79 629,63
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	160 000,00	9 876,54	169 876,54
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	45 200,00	2 790,12	47 990,12
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	17 000,00	1 049,38	18 049,38
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	10 680,00	659,26	11 339,26
6456 - Versement au F.N.C du supplément familial	280,00	17,28	297,28
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	360,00	22,22	382,22
6475 - Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00
<i>SSTotal Ch012</i>	<i>810 000,00</i>	<i>50 000,00</i>	<i>860 000,00</i>
	1 244 575,38	0,00	1 244 575,38

Après en avoir délibéré, comité syndical, à l'unanimité :
ADOpte la décision modificative n°1 au budget du syndicat mixte d'aménagement et de gestion pour l'exercice 2019.

Fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Michel GROS

